

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique société RVM  
**De :** Daniel Deschamps <[danieldeschamps2@gmail.com](mailto:danieldeschamps2@gmail.com)>  
**Date :** 20/03/2020 23:45  
**Pour :** [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr)

A l'attention de Mme la Cheffe du bureau de la préfecte d'Eure et Loir.

Objet : Réponse à l'enquête publique concernant la modification des conditions d'exploitation de la société RVM située sur la commune de Coulombs.

Je, soussigné L. [Signature] demeurant sur la commune de 28210 Saint Laurent la Gâtine, tiens à vous faire part de mon commentaire concernant le projet d'extension d'exploitation de la société RVM.

Etant donné l'ampleur de la crise écologique actuelle, il semble totalement impossible de donner un avis favorable à ce type de projet sans que toutes les analyses, études, qualitatives et quantitatives, projections à moyen terme ne soient effectuées et que ces résultats ne nous garantissent à 100% : aucunes nuisances, pollutions, risques sanitaires encourus par la population et Impact environnemental.

Or, l'entreprise, dans sa demande, additionne des sources d'inquiétudes. En effet, la société RVM était censée avoir déjà des éléments en sa possession, tant les activités de son entreprise doivent forcément faire l'objet de contrôles réguliers et attentifs, les incluent dans sa demande de modification et renseigne suffisamment la commission. Ceci ne semble pas être le cas, puisque, dans sa conclusion, elle indique que : « D'une manière générale et pour l'ensemble des incidences potentielles du projet, le dossier s'avère insuffisant concernant la mise en œuvre de la démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC). Plus spécifiquement pour les rejets atmosphériques et les impacts sur la santé humaine, le dossier présente des lacunes concernant la prise en compte de leurs incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires. Au vu des impacts réels ou potentiels, l'étude ne présente pas de manière précise les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet, en particulier en matière d'émissions atmosphériques de substances polluantes. Enfin, le dossier ne prévoit pas la mise en œuvre d'une surveillance de l'environnement. »

Ces insuffisances et ces lacunes en sont d'autant plus inquiétantes.

Ainsi, je demande la suspension de la procédure d'autorisation d'extension, même si l'annulation de ce projet semblerait être l'issue la plus cohérente.

Je vous remercie, Madame Elizabeth Guibert, de prendre en considération mon avis dans le cadre de l'enquête publique et vous prie d'agréez à l'expression de mes plus sincères salutations.

Fait à Saint Laurent pour valoir ce que de droit

Le Mar 2020

[danieldeschamps2@gmail.com](mailto:danieldeschamps2@gmail.com)

P

*Economiser du papier contribue à protéger l'environnement.*